

DÉPARTEMENT  
de la  
Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT  
ROCHEFORT

CANTON  
ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 Octobre 1946

OBJET :

FACTURE MOREAU

L'an mil neuf cent quarante six, le trente un du mois d'Octobre, le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. REGAZONI Ch. Maire, en session } ordinaire }  
d'après convocations faites le 25 Octobre 1946 } extraordinaire }

NOMBRE

de  
Conseillers municipaux  
ayant pris part au vote :

21

DATE

de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Veyssière  
Rochedereux, Basseux, Julien, Mme Parizet, M.  
Le Rikosky, M. Frot, Conge, Péraudeau, Bou-  
lerne, Arriv', Donecq, Davignac, Grussenmayer  
Council, Senetier, Praynaud, Chazeau, Bouchet  
Chollet.

Absents : MM. Simon, Baudet, Thomas, Cousinet  
Ollivier.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,  
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
sein du Conseil.

M. CONGE, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

LE CONSEIL

décide que la facture de 2150 frs présentée par Mon-  
sieur Moreau qui a réparé les ouvertures des locaux  
utilisés par les commerçants du marché de Pontailiac  
sera acquittée par la commune sur les fonds provenant  
des recettes réalisés par le service de plage.

Fait et délibéré à .....  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. ....

N'ont pas signé : MM. ....

Si le vote a eu lieu au  
 scrutin public, établir à  
 suite la désignation de  
 or vote (Art. 51 de la loi  
 5 avril 1884).

Mentionner à la suite  
 cause qui les a empêchés  
 signer (Art. 57 de la loi  
 municipale).



Pour extrait conforme :  
Le Maire,